

Etude d'aménagement du Parc de Sermenaz – Rillieux-la-Pape (69)

Le projet

Le Parc de Sermenaz est à la zone de transition entre un plateau cultivé et les coteaux de Caluire et de Lyon entièrement et densément construits, imperméabilisés et retallés par les soutènements.

Dans les pentes du plateau, le parc n'ayant fait l'objet d'aucune véritable action d'entretien, il est entièrement boisé ou envahi par la fruticée au dépend de prairies sèches originelles.

Le parc peut être considéré comme un élément du système de parcs attachés au cours du Rhône, à l'instar du parc de Miribel Jonage, du parc de la Feyssine, et du parc de la Tête d'Or.

Il joue un rôle de corridor écologique mais il est surtout le dernier grand espace naturel à l'échelle de la commune de Rillieux-La-Pape. De par ses qualités, sa vocation est d'être un véritable belvédère sur la plaine de l'est de l'agglomération lyonnaise et un espace tampon entre l'habitat et l'A46.

Lieu : Rillieux-la-Pape (69)

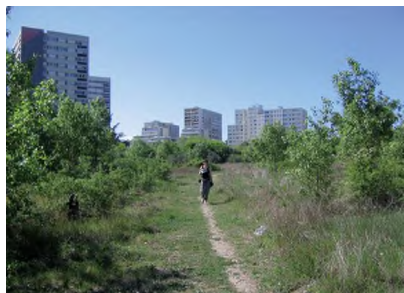
Durée : 2008-2009

Surface du Parc : 55 ha

Architecte paysagiste : Itinéraire Bis



Vue aérienne du parc.



L'entrée actuelle du parc.

Les points remarquables

- Le parc doit être un **lieu de fréquentation par la population**, cette dernière étant dans l'attente de l'aménagement du parc depuis plusieurs années, tout en préservant sa qualité d'**Espace Naturel Sensible (ENS)**.
- Le parc n'ayant fait l'objet d'aucune gestion depuis des années, il est indispensable de retrouver des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de gestion en accord avec les possibilités techniques et économiques de la collectivité, **les surfaces en jeu étant importantes**.
- De par son implantation dans les pentes et la nature des sols, **le parc est soumis à des problèmes d'érosion hydrauliques** auxquels il est indispensable de trouver des solutions techniques pour la gestion des eaux.



Les enjeux du parc.

Nos prestations

- **Participation à la conception du projet** avec les paysagistes d'Itinéraire bis afin de trouver un équilibre entre la fonctionnalité de loisirs et d'ouverture du public tout en préservant les milieux naturels et en améliorant la biodiversité du site.
- **Rédaction du cahier de gestion du site intégrant les objectifs écologiques et les principes de développement durable**.
- **Etude hydraulique** pour gérer les eaux pluviales des zones à urbaniser en amont tout en limitant les risques d'érosion dans le parc : définition des bassins versants, calcul des débits de fuite, pluie trentennale, proposition des aménagements hydrauliques.
- Réunion de présentation aux élus.



Le projet de parc avec les différentes formations végétales.